



**UNE COMPÉTITION POUR LES ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN DE PREMIER CYCLE DES FACULTÉS DE DROIT DU CANADA**

Le concours de rédaction pour les étudiants en droit de l'IIC rehausse la sensibilisation et suscite l'intérêt chez les étudiants de premier cycle des facultés de droit à l'égard de la pratique de l'insolvabilité et de la restructuration par le biais de la recherche et de la rédaction d'articles sur le sujet.

**L'INSTITUT D'INSOLVABILITÉ DU CANADA**

L'IIC est le principal organisme d'insolvabilité du secteur privé au Canada. L'Institut est un organisme sans but lucratif qui se consacre à la reconnaissance et à la promotion de l'excellence et du leadership éclairé dans le domaine des politiques et des pratiques d'insolvabilité et de restructuration commerciales au Canada. Les membres les plus anciens et expérimentés du milieu canadien de l'insolvabilité font partie de l'Institut. Le nombre de membres se limite à 135 praticiens en insolvabilité (syndics, avocats et professionnels de la restructuration), auxquels se joignent des représentants d'organismes de réglementation et de compensation, des institutions financières majeures ainsi que des membres influents du milieu universitaire.

**15<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU CONCOURS DE RÉDACTION DE L'IIC POUR LES ÉTUDIANTS EN DROIT**

Notre programme de 2019 marque la 15<sup>e</sup> année du concours de rédaction de l'IIC pour les étudiants en droit, qui a été conçu pour appuyer et récompenser les études universitaires dans le domaine de l'insolvabilité et de la restructuration. Ce programme offre aux étudiants de premier cycle la possibilité de faire de la recherche sur des sujets liés à l'insolvabilité et de formuler des propositions susceptibles de générer des réformes auprès des communautés juridiques et d'affaires auxquelles ils sont sur le point de s'intégrer.

**ADMISSIBILITÉ**

- Cette compétition est ouverte à tous les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle inscrits à temps plein

- dans une université canadienne. Les inscriptions peuvent être soumises en français ou en anglais.
- Chaque étudiant a droit à une seule inscription. Il n'y a pas de limite au nombre d'inscriptions qui peuvent être soumises par une université, mais chaque composition doit comporter la signature d'un membre de la faculté de droit.
  - Chaque composition doit comporter au plus 3 000 mots (sans compter les notes de bas de page) et être dactylographiée. Les compositions peuvent être coécrites.
  - Les compositions doivent être soumises électroniquement à la directrice exécutive à l'adresse de courriel indiquée sur le formulaire d'inscription, au plus tard à la date limite.
  - La composition doit porter sur la restructuration dans un contexte d'insolvabilité.

**LAURÉATS 2018**



**Premier prix, 7 500 \$ :**  
 M. Adam Driedger, Université Western, pour *Bitcoin and Bankruptcy: Implications for Canadian Insolvency Law*.

M. Driedger a reçu son prix et ses réalisations ont été soulignées lors de la Conférence 2018 tenue à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard.

**Deuxième prix, 5 000 \$ :**  
 M. Myles Davis, Université du Manitoba, pour *CBCA Section 192: Canada's Next Insolvency Regime*.

**Troisième prix, 2 500 \$ :**  
 M. Joshua Foster, Université de Toronto, pour *Reconsidering Equitable Subordination*.



**PRIX DE 2019**

Les premier, deuxième et troisième prix seront respectivement de 7 500 \$, 5 000 \$ et 2 500 \$. Le prix du lauréat de la première place sera présenté lors de la conférence annuelle de l'IIC qui se tiendra du 24 au 27 octobre 2019 à l'hôtel Ritz Carlton à Naples, en Floride. Le lauréat du premier prix et le responsable de la faculté qui l'a appuyé seront les invités de l'IIC à la conférence, qui prendra en charge leurs droits d'inscription (y compris l'hébergement). Leurs frais de déplacement seront remboursés. Dans l'éventualité où des coauteurs se méritent la première place, la répartition du prix et du remboursement des frais de voyage sera à l'entière discrétion des lauréats.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE VENDREDI 14 JUIN 2019**

*Tous les documents fournis aux membres du panel sont confidentiels et n'indiquent ni le nom de l'auteur ni son affiliation universitaire afin d'assurer l'impartialité du processus d'évaluation et de sélection de la composition gagnante.*

**PANEL DES JUGES**

Président du panel Membres du panel



**David Mann**  
 Dentons Canada LLP  
 Calgary



**George Benchetrit**  
 Chaitons LLP  
 Toronto



**Deryck Helkaa**  
 FTI Consulting  
 Calgary



**Alex Macfarlane**  
 Gowling Lafleur  
 Henderson LLP  
 Toronto



**Michel Marleau**  
 Ernst & Young Inc.  
 Montréal



**Guy Martel**  
 Stikeman Elliott LLP  
 Montréal



**Elizabeth Pillon**  
 Stikeman Elliott LLP  
 Toronto



**William Skelly**  
 MLT Aikins LLP  
 Vancouver



**Michael Vermette**  
 Pricewaterhouse  
 Coopers Inc.  
 Vancouver



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2019**

**DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION : LE 14 JUIN 2019**

**Titre et sujet de la rédaction :**

.....  
.....

**Université et programme dans lequel l'auteur est inscrit :**

.....  
.....

**Nom du participant :**

1 .....

2 .....

**Adresse résidentielle :**

.....

**Ville :** ..... **Province :** ..... **Code postal :** .....

**Téléphone principal :** .....

**Adresse courriel du participant :** .....

**Adresse courriel du participant :** .....

Je certifie par la présente que la rédaction soumise est une composition originale non publiée dans sa forme actuelle. J'accepte les conditions relatives à la soumission de la présente inscription, telles que décrites ci-dessous dans la soumission des inscriptions.

**Nom du responsable du projet :** .....

**Titre du responsable du projet :** .....

**Téléphone (travail) :** .....

**Adresse courriel du responsable du projet :** .....

J'approuve la soumission du présent article dans le cadre du Programme de récompense de rédaction à l'intention des étudiants en droit et confirme que l'auteur est étudiant à temps plein du 1<sup>er</sup> cycle à l'université indiquée ci-dessus.

**SOUSSION DES INSCRIPTIONS :**

Les inscriptions doivent être soumises au plus tard le 14 juin 2019. Toutes les soumissions deviendront la propriété de l'IIC et pourront par la suite être publiées ou utilisées de quelque manière que ce soit, à la discrétion de l'IIC. Chaque participant renonce au droit de propriété qu'il ou qu'elle pourrait avoir dans ou sur la composition écrite soumise.

**RETOURNER À :**

**L'Institut d'insolvabilité du Canada**  
468 Queen Street E, LL-02, Toronto, ON, M5A 1T7  
iicinfo@associationsfirst.com

Pour plus d'information, veuillez contacter  
Meghan Howard aux bureaux de l'IIC : (416) 646-1600

**SOUMETTRE PAR COURRIEL**